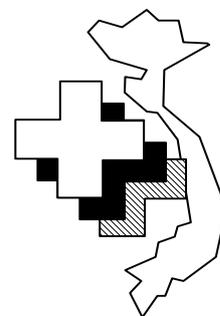


COMITE SUISSE - VIETNAM (COSUNAM)



Président
Vice-présidente
Secrétaire Général

Thierry OPPIKOFER
Thuy-Co HOANG
Luy NGUYEN TANG

Son Excellence M. Nguyen Tan Dung
Premier Ministre de la République Socialiste du Vietnam
Bureau du Premier Ministre
Hoang Van Thu, Hanoi/Vietnam

Genève le 21 mars 2008

Monsieur le Premier Ministre,

Suite à une première intervention en décembre 2007, nous nous permettons d'exprimer de nouveau notre plus profonde indignation face aux dernières violations des droits de l'homme au Vietnam.

Le 17 et 20 novembre 2007, les forces policières de sécurité ont placé en détention, à Saigon, les membres et sympathisants du parti d'opposition non-violent Viêt Tân. Il s'agit de :

Dr Nguyen, Quoc Quan, citoyen américain;
Mme Nguyen, Thi Thanh Van, citoyenne française (*)
M. Truong, Leon (Van Ba), citoyen américain (*)
M. Nguyen The Vu, citoyen vietnamien;
M. Nguyen Viêt Trung, citoyen vietnamien;
M. Khunmi, Somsak, citoyen thaïlandais.

Même si, à ce jour, deux des détenus (*) ont déjà été libérés suite aux pressions internationales, c'est une grande déception de constater que le Vietnam, pourtant membre des Nations Unies, persiste à restreindre ses citoyens dans l'exercice de leurs droits fondamentaux. En tant que membre des Nations Unies, le Vietnam est partie aux conventions internationales sur les droits de l'homme et doit respecter ses engagements en vertu du droit international.

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont le Vietnam est signataire garantit la liberté d'opinion et d'expression. De ce droit découle celui de ne pas être inquiété pour ses opinions et de pouvoir chercher, recevoir et partager de l'information et des idées à travers les médias, sans considération des frontières.

Nous nous permettons par la présente de vous demander, Monsieur le Premier Ministre, de libérer immédiatement les personnes qui sont encore détenus alors qu'elles ne faisaient qu'exercer leurs droits fondamentaux.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre parfaite considération.

Thierry Oppikofer
Président

Au nom et avec l'accord des députés genevois et suisses suivants

Pierre Weiss
Daniel Zaugg
Luc Barthassat
Pascal Petroz

Michel Halpérin
Francis Walpen
Anne-Marie Von Arx-Vernon
François Gillet

" Lorsque les hommes sont libres de choisir, ils choisissent la liberté "

" Lorsque les hommes sont libres de choisir, ils choisissent la liberté "

Case postale 353
1211 GENEVE 17